

AR PREFECTURE

017-200041523-20210305-DEC80\_2021-AU  
Reçu le 05/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Marchés publics

Décision n° 80/2021  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un contrat de gestion du maintien de la navigabilité pour le le ballon F-HIPF (Cameron Z-69) et F-HCJH (Lindstrand balloons 90.A), avec Montgolfières d'Anjou.

Fait à Jonzac,

Le 05 MARS 2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**